№ 263. Jeudi 4 Novembre 1847. 18me Année.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Un an . . .	26 fl.	30 fl.
Six mois . .	14 »	16 »
Trois mois .	7 »	8 »

Pour les insertions:
Premières 5 lignes fl. 1.50 timbre compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat* derrière le *Prinsegracht*, *Noordeinde*.
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 3 Novembre.

Dette d'Espagne

Nous insérons ci-après un article qu'un écrivain espagnol adressé à un journal de Madrid sur l'importante question de la dette publique de l'Espagne, question qui en embrasse d'autres moins graves et qui affectent les intérêts les plus vifs, comme le sont les questions de crédit public et celles des intérêts qui s'y rattachent étroitement.

Le sort des créanciers étrangers de l'Espagne est digne de la plus sérieuse attention, ce n'est pas seulement une question de crédit, mais l'honneur espagnol et le crédit de la nation s'y trouvent également intéressés; conditions inséparables de cette prospérité après laquelle soupirent et vers laquelle marchent toutes les nations civilisées.

Nous laisserons l'auteur, qui plaide avec tant de zèle la cause des créanciers étrangers, exposer toute sa doctrine sur la matière; nous ne pouvons qu'y ajouter notre vœu que l'on fasse en Espagne tout ce que permet la situation du pays pour relever son crédit et le porter au niveau de celui des nations avec lesquelles elle est en relations d'amitié et de commerce.

A cette époque pleine d'intérêt où le corps législatif est sur le point de se réunir, il nous paraît qu'un de nos premiers devoirs est d'entrer dans une discussion impartiale sur les questions vitales qu'embrasse le titre du présent article, afin de comprendre comme ils doivent être compris les principes d'économie politique, qui, considérés sous leur véritable jour et convenablement appliqués, doivent tirer notre pays des difficultés où il se trouve et lui rendre sa grandeur, son pouvoir, sa richesse et sa prospérité d'autrefois. Nous sommes d'autant plus portés à traiter cette matière que nous voyons s'y rattacher étroitement l'honneur, la renommée, la dignité de notre jeune et aimée souveraine, des chambres et de tout le peuple espagnol.

Aucun de nos compatriotes ne peut ignorer l'agitation récente et soudaine que la question de notre dette étrangère a produite dans la presse européenne. Les diverses associations d'hommes notables par leur position, leur rang et leur influence, le congrès tenu en dernier lieu à Paris, les résolutions et les manifestes de ces associations, où l'on exprime un si profond dégoût pour le dédain complet avec lequel on écoute leurs réclamations, où l'on fait aux différentes cours de l'Europe une peinture si vive de la misère où se trouvent plongés des milliers d'individus, pour avoir cru à la bonne foi espagnole; où l'on annonce publiquement la résolution d'en appeler aux moyens les plus énergiques, les plus extrêmes pour obtenir justice, dût-on recourir, au besoin, aux divers gouvernements respectifs, voilà des faits que ni nous ni aucun Espagnol éclairé ne peut regarder avec indifférence.

On sait que les ambassadeurs et les ministres résidant à Madrid ont reçu des instructions de leurs cours respectives pour représenter au gouvernement espagnol la nécessité d'écouter les justes réclamations des détenteurs de la dette étrangère. M. Henderson, que le cabinet britannique a déjà investi d'emplois de haute importance et qui a publié divers ouvrages sur des objets analogues à celui qui nous occupe, a été choisi pour être l'interprète de ces réclamations, et se trouve actuellement ici. Dans ces circonstances, nous croyons qu'il est du devoir de la presse, à quelque opinion qu'elle appartienne, de coopérer à éclaircir ces grandes questions nationales, afin que l'on soit intimement convaincu qu'elles renferment dans leur essence le remède à notre abaissement et à nos embarras financiers, ou, qui plus est, à tous les maux dont l'Espagne est affligée dans son économie intérieure.

Et pour ce qui concerne notre dette étrangère, il est peu d'Espagnols qui se forment une juste idée du degré de mépris et d'aversion que son histoire a attiré sur la renommée espagnole dans tous les Etats de l'Europe. Les personnes qui possèdent des obligations d'Espagne rougissent de l'avouer, craignant de compromettre leur crédit, en faisant connaître leurs relations avec un gouvernement ou un pays qui ne fait pas la moindre attention à ses engagements les plus sacrés, ni à son crédit public. Nous craignons beaucoup que nos compatriotes ne tiennent pas un compte suffisant de la nature de cette question, ou qu'ils ne soient pas suffisamment informés de la manière hautement injuste et injurieuse avec laquelle on a traité nos créanciers étrangers.

Nous tâcherons de les mettre au courant de l'affaire en peu de mots.

Les divers emprunts étrangers et émissions de valeurs faits et sanctionnés par les gouvernements successifs de l'Espagne, s'élevaient en 1834 à environ 3,800,000,000 de réaux, et l'on avait si mal soutenu le crédit du pays, qu'il existait, indépendamment de la somme ci-dessous, un arriéré de 1,300,000,000 de réaux pour intérêts échus, en faveur des créanciers laissés dans l'oubli. Le comte de Torreno parvint cependant à obtenir de leur faire accepter les deux tiers de leur capital en une nouvelle dette que l'on nomma *active*, assurant sur les revenus de l'Etat un intérêt de 5 p. c. à payer exactement; le tiers restant fut converti en dette *passive*, et les intérêts arriérés en une dette *différée* à convertir successivement en dette active en douze ans.

Ces conditions onéreuses n'empêchèrent pas nos créanciers étrangers de conclure avec le gouvernement espagnol, sous le ministère du comte de Torreno, un nouvel emprunt au prix de 60 pour cent, tandis que le dernier grand emprunt contracté par le gouvernement anglais lui-même ne l'avait été qu'à environ 50 p. c. Pour aggraver encore la position de nos créanciers étrangers, le gouvernement espagnol refusa d'admettre à la conversion dans le terme fixé, au delà de 1,000,000,000 de réaux provenant de la capitalisation susmentionnée, qu'il s'appropria arbitrairement en dépit de tous les principes de justice administrative. Postérieurement, et, pour achever la ruine de tous ceux qui prirent part au nouvel emprunt, il vendit clandestinement une grande partie de titres non convertis qui, en justice, appartenaient aux anciens porteurs, et il fit baisser ainsi en peu de temps les fonds espagnols de 50 à 20 pour cent. Peu après, l'Espagne, manquant à ses engagements les plus solennels, cessa de payer aucun intérêt de la dette ci-dessus. Ceci eut lieu le 1er novembre 1836.

Dans ces tristes circonstances, le gouvernement et les cortès affectèrent, par un acte solennel, les biens nationaux, au paiement de la dette.

Mais quelle ne sera pas l'indignation de tout Espagnol honorable, en pensant que ces dernières garanties même ont été enlevées aux créanciers sans qu'il leur ait été donné le moindre équivalent. Faut-il nous étonner, après cela, que ces offenses répétées aient amené la formation à Londres d'une puissante association composée de nobles, de membres du parlement britannique, de jurisconsultes et de capitalistes, résolus à obtenir justice de l'Espagne pour ses griefs répétés envers des milliers de leurs compatriotes? que des hommes éminents d'autres nations se soient unis à cette association, dans le même but, et qu'ils aient enfin envoyé un agent, ainsi que l'avaient prévu quelques-uns de nos législateurs les plus éclairés, pour frapper à nos portes, demandant justice et satisfaction pour leurs droits les plus sacrés.

Les observations récentes insérées dans un des principaux journaux d'Europe (*The Times*) seront prises en considération dans les prochaines cortès, et il faut croire qu'aucun des honorables membres qui les composeront ne permettra que le pouvoir exécutif continue à fournir un aliment à la prévention qui pèse si injustement sur le nom espagnol, pour l'impardonnable apathie avec laquelle il écoute la réclamation des créanciers étrangers. Le *Times* disait dernièrement: « Il n'est pas un seul commerçant, de Cadix à Barcelone, qui ne rougît de l'accusation d'avoir voulu » tromper un correspondant étranger. Il n'est pas un laboureur de la Péninsule, qui ne prît pour la plus grave insulte l'accusation d'une fraude ou d'une insolvabilité préméditée. Nous croyons de même qu'il n'est » pas un gentilhomme espagnol, d'un bout du royaume à l'autre, qui consentît à se souiller d'une négociation qui réduirait à l'indigence ou au » déshonneur, ceux avec qui il traiterait. Et le gouvernement espagnol » peut-il faire, collectivement, ce qu'aucun de ses membres n'aurait le courage, ou pour mieux dire la bassesse de tenter isolément? Peut-il traiter » les étrangers en masse comme aucun Espagnol ne traiterait un étranger » en particulier? Les ministres de S.M. C. ignorent-ils, par hasard, qu'il n'y » a pas moins de déshonneur pour un Etat que pour un particulier, à ne pas » payer ses dettes? Ou bien sont-ils disposés à compromettre, de propos délibéré, les institutions monarchiques dans l'estime du genre humain?

« Les républicains de la Pennsylvanie nous ont trompés déjà. Le gouvernement espagnol prétend-il nous prouver que ces ruses sont familières » aussi aux nobles chevaliers de la Castille? Gare aux obligations com» merciales du monde lorsque les royaumes et les républiques entrent » dans les voies de la banqueroute! Le bon naturel du peuple anglais est » connu, mais on n'a pas perdu tout souvenir de sa persévérance. On a beau » le bercer d'intrigues politiques, son *droit* dans cette circonstance est » une *realité* que rien ne peut détruire. Ceux qui ont indisposé une nation » toujours disposée à se maintenir dans une attitude modérée, mais » conservatrice de ses droits, peuvent reconquérir l'alliance et l'amitié » qu'ils ont compromises, et cela par un acte de simple justice envers les » sujets anglais longtemps trompés. Mais si l'on agissait avec duplicité, » si l'honneur blessé n'avait pas l'influence acquise, la honte amènerait » ce qui n'aurait pas été dû à des sentiments plus élevés. Le nom de l'Es» pagne serait inscrit sur la liste des nations à côté de celui de ces *lame* » *duks* (1) républicains et déshonorés. »

Rien de plus satisfaisant ni de plus flatteur que les observations qui précèdent sur le caractère espagnol individuellement; mais elles contiennent en même temps contre l'incurie des personnes qui ont dirigé nos finances, sous les divers gouvernements de l'époque, des reproches sévères que les ministres à qui ils s'adressent, ont mérités à l'excès. Le *Journal des Débats*, approuve pleinement les observations du *Times*, et il y ajoute: « Nous croyons aussi que la tranquillité dont l'Espagne a joui ces dernières années, la met en position de penser sérieusement à remplir ses obligations vis-à-vis de ses créanciers étrangers, et que l'augmentation de ses revenus lui impose un devoir qu'elle ne peut pas se dispenser d'accomplir, si elle ne veut pas compromettre son honneur et les résultats d'une révolution achetée au prix de tant de sacrifices. »

Voilà d'énergiques recommandations que sauront apprécier sans doute le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, si la sagesse préside à leurs conseils.

Le *Handelsblad* a également traité cette question, et soutenu, à différentes reprises, les intérêts des détenteurs de fonds espagnols. Nous empruntons à la feuille amsterdamoise les passages suivants d'un article qu'elle a publié récemment:

Ce n'est plus un secret pour personne: ce n'est pas la pauvreté qui rend l'Espagne impuissante à satisfaire à ses obligations; *elle possède des ressources suffisantes pour payer.* La nation espagnole est de celles qui doivent payer le moins de contributions, environ fl. 8 par personne. Le paiement des intérêts de la dette entière s'élèverait à peine à 1/4 du budget des dépenses (1200 millions de réaux). Chez nous il atteint presque la moitié, en Angleterre il la dépasse de beaucoup. Les sources principales de bien-être sont loin d'être taries ou épuisées; nous voyons que, depuis la perte des possessions américaines, l'industrie et le commerce se sont, au contraire, développés de plus en plus. Ceci n'est pas étonnant, car jadis tous les avantages qu'on pouvait tirer des colonies se résumaient en droits régaliens et monopoles, tandis qu'à présent le commerce espagnol jouit d'une liberté beaucoup plus grande dans ses relations avec les colonies. La culture de la vigne et l'élève du bétail (surtout celui des magnifiques moutons d'Espagne, déchargé d'un lourd monopole sous Espartero) fournissent l'Europe entière de leurs produits. D'autres branches d'agriculture, quoique arriérées dans quelques contrées, sont dans un état prospère dans plusieurs provinces. Que l'on se représente les huertas de Valence, la culture facile de l'Andalousie et de Grenade, les colonies agricoles de la Sierra Morena, les plus belles forêts du monde, les riches mines de mercure et de sel, la possession de Cuba, la perle des colonies, les îles Philippines, si propres à une large exploitation, etc. Il est vrai, il y a des voyageurs et des géographes qui dépeignent l'Espagne comme un pays pauvre, mais ceux-ci ont borné leurs recherches aux deux Castilles et à l'Aragon, lesquelles provinces ont été le moins bénies par la nature et ont le plus souffert des égarements des gouvernements qui se sont succédé. Et pourtant ces provinces excellent encore par une abondance extraordinaire de grains, et pourront également, par des améliorations successives, atteindre à un haut degré de prospérité.

Pendant les premières années après l'emprunt de 1834 (lorsque cependant on payait encore l'intérêt) il existait de grandes difficultés pour le gouvernement de pouvoir maintenir le crédit public. Une guerre civile terrible sévissait dans le Nord et menaçait la capitale; les frais de la guerre étaient énormes et incessants, et la rentrée régulière des impôts dépendait de la bonne volonté des juntes provinciales. Les difficultés disparurent néanmoins successivement; Don Carlos abandonna le champ de bataille, la nouvelle révolte de Cabrera fut domptée; trois fois se courba l'administration révolutionnaire de la Catalogne devant le gouvernement central; la domination d'Espartero fit encore une fois place à l'ancienne régence. Par la suite, toutes les difficultés furent écartées par la déclaration de la majorité de la reine; enfin, la question importante du mariage fut résolue à la satisfaction de la majorité de la nation! On ne pourrait donc trouver un moment plus propice aux créanciers de l'Espagne, que celui-ci, pour rappeler ce gouvernement à ses devoirs.

Jusqu'à ce jour nous continuons de voir une nation donner en Europe le déplorable spectacle de la méconnaissance d'une partie de ses obligations les plus légales et les plus sacrées. Cette nation, c'est l'Espagne, qui, tout en se glorifiant toujours de l'antique honneur castillan, n'a rien fait depuis des années pour ses malheureux créanciers étrangers. Aucune excuse, aucun mauvais prétexte même ne peut donner une apparence d'équité à la suspension continue de paiement des intérêts dus aux créanciers étrangers, et au non-accomplissement d'autres engagements (par exemple les tirages de la dette différée de 1831, etc.). Lorsque le roi Ferdinand refusa de faire honneur aux obligations contractées par les cortès en 1821-1823, il pouvait alléguer pour raison que cette assemblée s'était mise en rebellion contre son autorité; mais il en est tout autrement, — il devrait en être ainsi du moins, — des ministres d'Isabelle II. Les conditions, les principes caractéristiques de sa royauté, n'étaient-ils pas le maintien de la constitution, l'anéantissement des privilèges, l'égalité devant la loi, la loyauté dans les actes publics? Si son règne a été marqué par de violentes secousses et des bouleversements sans fin de la machine gouvernementale, tels que la révolte de la Granja, l'usurpation d'Espartero, ces périodes de violence et d'iniquité diffèrent essentiellement de celle du rétablissement de la fonction régulière et légale des pouvoirs de l'Etat. Et le refus de paiement, voire même de toute transaction équitable avec les créanciers étrangers, est-il compatible avec la situation actuelle? Cela ne constitue-t-il pas une violation évidente de la bonne foi, et n'est-ce pas méconnaître ouvertement une loi faite en 1834 dans toutes les formes constitutionnelles par les représentants légitimes de la nation, suivant l'*Estatuto Real* alors en vigueur?

Il ne ne faut pas que les créanciers étrangers de l'Espagne perdent l'espoir d'obtenir bientôt de leurs gouvernements respectifs une protection plus efficace de leurs droits, que de simples protestations, qui contiennent parfois quelques expressions énergiques et courageuses, mais dont le sort est le plus souvent d'être enterrées sous la poussière d'un carton d'archives. Il ne manque pas d'exemples que les puissances européennes, se coalisant sérieusement dans un but commun, aient obtenu facilement par la force *morale* ce que dans les siècles passés la force des armes eut seule pu leur faire accorder. Et aucun gouvernement n'a, assurément, plus de droit pour insister là-dessus, que celui de la Néerlande, qui a tout fait pour exécuter d'anciennes obligations et qui a exigé tant de sacrifices de son peuple!

En présence des événements dont la Suisse va être bientôt le théâtre, on se demande si les grandes puissances interviendront dans les affaires de ce pays. On a cru longtemps qu'elles se réuniraient pour arrêter la guerre civile sur le point d'éclater; mais telle n'est pas, semble-t-il, leur intention. Il paraît, au contraire, qu'elles sont résolues à laisser les Suisses s'entre-déchirer, en se réservant toutefois de prendre le parti qu'elles jugeront le plus conforme à leurs intérêts. C'est, du moins, ce qui résulte relativement à la France, du langage que tient aujourd'hui la *Revue des Deux-Mondes*, qui, on n'en peut douter, est bien informée sur ce point. Une résolution semblable de la part de l'Autriche est annoncée dans le document officiel que nous donnons plus loin.

« Nous ne croyons pas, dit-elle, que le gouvernement français, pour sa part, ait le moins du monde l'intention d'intervenir actuellement dans les affaires de la Suisse. Son rôle doit être d'observer et d'attendre. Nous croyons aussi que la même attitude d'expectative sera gardée par les autres puissances, et que les mouvements de troupes, qui pourront avoir lieu sur les frontières, ne devront être considérés que comme des mesures de précaution; mais naturellement les résolutions des gouvernements les plus particulièrement intéressés à telle ou telle révolution qui pourrait s'accomplir dans la constitution de la Suisse, ne peuvent être déterminées que par les événements ultérieurs, et par conséquent il serait superflu d'en faire le sujet d'hypothèses qui peuvent se trouver démenties d'un jour à l'autre. »

La *Revue* assure aussi que l'ambassadeur de France ne doit point quitter sa résidence de Berne. Des correspondances parisiennes prétendent néanmoins le contraire.

Quant à l'Autriche, il est certain qu'elle ne bougera pas pour le moment. Les radicaux auront donc leurs coudées franches, et il ne reste aux alliés du *Sonderbund* d'autre espoir que la protection du Dieu des batailles et la vigueur de leurs bras.

Les chambres de commerce viennent de recevoir du ministère de l'intérieur copie d'une lettre de l'envoyé de la république de la Nouvelle-Grenade près la cour de France qui donne connaissance de la nouvelle loi consentie par cette république et relative aux droits d'importation des marchandises étrangères.

(1) *Lame ducks*, canards boiteux. C'est le terme dont on se sert à la bourse de Londres pour indiquer les gens qui, au jour de la liquidation, ne remplissent pas leurs engagements.

Le président de la Nouvelle-Grenade vient de rendre un décret relatif à l'exécution de la loi d'immigration faite par la dernière législature. On sait qu'aux termes de cette loi, les étrangers qui voudront s'établir sur le territoire de la république recevront une indemnité suffisante pour leurs frais de passage et de premier établissement et une concession importante de terres. Ceux qui apporteront une industrie particulière profitable au pays recevront une indemnité spéciale. Un crédit de 150,000 piastres est ouvert au ministre des finances pour subvenir aux différentes dépenses occasionnées par ces mesures, dont l'exécution est confiée aux consuls et agents de la Nouvelle-Grenade à l'étranger.

Si nous en croyons une correspondance de Mayence, le 26 octobre, adressée à la *Gazette de Cologne*, les membres de la commission centrale de navigation rhénane ont transmis à leurs gouvernements respectifs les diverses propositions relatives à la réduction des péages du Rhin, et l'on espère que cette question importante recevra sa solution au commencement de l'année prochaine. On peut d'autant moins douter qu'une décision à cet égard puisse être prise cette année, qu'il s'agit en même temps de l'examen d'une proposition extrêmement importante, celle notamment de la complète assimilation des pavillons sur le Rhin.

Les journaux whigs des Etats-Unis avaient fait, du tarif et de la continuation de la guerre du Mexique, leur grand cheval de bataille. Ils avaient, avec confiance, placé la lutte sur ce terrain, où leurs adversaires avaient été contraints de les suivre. Eh bien, à la grande surprise des whigs et peut-être des démocrates eux-mêmes, ces derniers ont remporté une victoire décisive. Le gouverneur Shunk, qui s'était déclaré tout à la fois pour le maintien du tarif actuel et pour la guerre à outrance, et qui n'avait emporté sa dernière élection qu'à une majorité de quatre à cinq mille voix, a été réélu par une majorité que le *Pennsylvanian* porte à quinze ou vingt mille.

Le *Courrier des Etats-Unis* s'exprime, à ce sujet, de la manière suivante :

« La conversion de la Pennsylvanie au tarif de 1846 se comprend facilement. Il est aujourd'hui prouvé, en effet, que les résultats de l'œuvre fiscale libérale de M. Walker ont réduit à néant les prédictions des alarmistes : loin d'être ruinées, comme on l'avait dit, les manufactures américaines prospèrent de toutes parts ; loin d'avoir diminué, leurs bénéfices et leurs dividendes se sont accrus. New-York a eu une large part dans ce progrès général du commerce et de l'industrie. Le tableau récemment publié de ses importations et de ses exportations, pendant les dix mois d'existence du nouveau tarif, donnent les chiffres suivants : importations 88 millions 695,448 liv. st. ; exportations 45,722,031, ce qui constitue sur la même période de l'année précédente une augmentation de 26,454,485 liv. st. dans le premier cas, et de 18 millions 448,593 dans le second.

Nous trouvons dans le bulletin commercial de New-York du 8 octobre des données fort intéressantes sur l'état comparatif des affaires d'une seule semaine sous l'empire de l'ancien tarif protecteur et de celui qui régit maintenant l'Union.

Importations.		En 1846.	En 1847.	En plus en 1847.
Marchandises libres de droit. . .	dol.	54,049	106,726	52,767
» soumises aux droits. .	»	703,452	1,664,878	961,426
Total . . .		757,501	1,771,604	1,014,103
Argent monnayé.	dol.	7,572	17,756	10,184
Droits perçus comptant.	»	194,522	387,974	193,452
Total		959,595	2,177,334	1,217,739

Ces chiffres n'embrassent point les articles en transit et destinés à la réexportation.

On parle en ce moment à Paris de négociations ouvertes entre le ministre des finances et le syndic des agents de change pour réformer un abus contre lequel tous les spéculateurs et les capitalistes ont vainement réclamé depuis bien des années. Les agents de change ont pris l'habitude de prélever leur courtage sur le capital nominal des négociations et non pas sur le produit net des opérations. Ainsi, par exemple, pour une action de chemin de fer de 500 fr. sur laquelle il n'y a que 100 fr. de payés, on paie 1/4 p. c. de courtage à 1 1/4 p. c.

Les agents de change, conséquents avec leur système ont également la prétention lorsque le nouvel emprunt de 250 millions sera émis de prélever un courtage de 1/8 sur le capital nominal, tandis qu'il n'en aura été payé qu'un 25e. M. Dumon qui avait fait peu attention aux réclamations des actionnaires de chemins de fer, comprend tout le préjudice que ce courtage exagéré peut produire à l'égard de l'emprunt, et il voudrait décider les agents de change à renoncer à leur système. Nous doutons fort que MM. les agents de change consentent de bonne volonté à renoncer à une source ainsi riche de bénéfices et la réforme ne pourra s'accomplir que du moment où le ministre des finances usera du droit incontestable qu'il possède, de supprimer cet abus.

L'administration des contributions indirectes de France a publié dans le *Moniteur* le tableau de la production et de la consommation du sucre indigène depuis le commencement de la campagne 1847-48, et présenté la situation des fabriques à la fin du mois de septembre dernier.

Il en résulte qu'il y avait 102 fabriques en activité et 206 en non activité, mais ayant du sucre en charge ; 865,806 kil. de quantités fabriquées qui, avec 4,959 kil. en cours de transport pendant le mois d'août, et 1,784,948 k. de reprises au commencement de la campagne, constituent un total de 2,655,713 k. de charges et entrées. Les décharges et sorties s'élevant à 115,405 k., il reste à la fin du mois une quantité de 2,540,308 k.

En comparant ces quantités à celles de l'époque correspondante de l'année dernière, il en résulte que 32 fabriques de plus se trouvent en activité, et 17 de moins en non-activité ; que l'augmentation sur les quantités entrées est de 1,030,964 k., dans lesquels 392,682 k. sont applicables à la fabrication. La consommation, d'un autre côté, ayant diminué de 41,588 k., il résulte que la quantité en reprises pour le mois d'octobre est de 1,050,787 k. de plus qu'en octobre 1846.

Une grande activité est déployée en ce moment par le gouvernement britannique pour l'armement de ses côtes ; nous publions à ce sujet les lignes suivantes, extraites d'un journal anglais, le *Wert Briton* :

« Conformément à la résolution du gouvernement de mettre toute la ligne des côtes méridionales (ce sont celles qui regardent la France) sur un pied plus efficace de défense, plusieurs batteries puissantes vont être établies sur cette partie du littoral qui commence à Castle port de Darmouth, jusqu'à Starpoint (vis-à-vis Cherbourg et le Hâvre). Les corps actuellement préposés à la garde des côtes vont être recrutés, exercés et organisés de manière à former des compagnies d'artillerie, prêtes au premier signal à desservir ces batteries. »

On écrit des bords du Danube, 25 octobre, au *Mercure de Souabe* :

L'horizon politique de l'Italie commence à s'éclaircir de nouveau, en faisant aux populations des concessions dans le sens d'un progrès mesuré et en rapport avec les besoins de l'époque actuelle, concessions dont le développement ultérieur ne peut se faire attendre, les gouvernements ont appris à connaître les écueils contre lesquels une démocratie effrénée et ardente pourrait pousser le navire de l'Etat. Après des boursouflements à perte de vue et tout-à-fait inutiles, il paraît que dans la Péninsule on rentre peu à peu dans l'ornière ecclésiastique. Dans la politique intérieure et extérieure des hommes expérimentés et bien renseignés prétendent que de ce côté-là il n'y a plus de péril à redouter pour la tranquillité de l'Europe.

On porte un tout autre jugement sur les affaires de la Suisse, et le cabinet autrichien croit y voir un véritable danger, témoin les forces nombreuses qu'il a réunies aux frontières de la Suisse. Il n'est pas probable qu'on procède à une intervention tant que le territoire autrichien ne sera pas violé et que les parties belligérantes sauront respecter les droits internationaux. Une question bien difficile sera de régler par voie diplomatique les rapports politiques après la lutte, à moins que, pour le bonheur de la Suisse, elle ne puisse être prévenue encore, dans le cas surtout où le parti radical aurait le dessus. Les puissances conservatrices ou du moins qui aiment l'ordre et le droit, consentiront difficilement à l'affaiblissement de la souveraneté cantonale au profit de la tyrannie des radicaux à la Diète, et de cette manière il ne sera pas facile d'assurer la paix intérieure de la Suisse. C'est là l'opinion arrêtée de l'Autriche, de la Russie et la Prusse, et la nécessité politique forcera bien le gouvernement français à l'adopter également. On a beaucoup moins de confiance dans la politique de lord Palmerston, qui ne cherche qu'à entretenir partout le mécontentement et qui pourrait bien profiter de l'attitude conservatrice que prend la France dans la question suisse, pour lui préparer des embarras, comme il ne cesse de chicaner l'Autriche sur les rives du Pô. Il serait possible que l'esprit mercantile de la nation anglaise secondât les vues d'un ministre si peu pacifique.

Le *Times* revient sur la mesure relative au bill de 1844, qu'il continue de critiquer.

« Lord John Russell et sir C. Wood, dit-il, ont agi pour le mieux ; le temps seul pourra prouver qu'ils ont mal agi. De quelque côté que nous tournions les yeux, vers l'Irlande, vers le commerce ou vers les chemins de fer, nous voyons subsister les causes qui ont amené la crise : l'Irlande a encore besoin de subsistances ; nous avons encore à payer beaucoup à l'Amérique pour des cotons ; quoique beaucoup de nouveaux chemins de fer doivent être suspendus et beaucoup d'autres ajournés, et bien que les ministres se proposent dans la session de novembre de paralyser autant que possible ces désastreuses spéculations, il est vraisemblable que les dépenses continueront sur la même échelle : de là la continuation probable et l'augmentation de la gêne actuelle, et il est possible qu'alors on use des soulagements donnés par le gouvernement jusqu'à concurrence de 2 ou 3 millions. L'or de la banque serait mis à contribution pour cette somme. Si les choses en venaient là, il y aurait une plus grande panique, les escomptes deviendraient difficiles, les secours seraient demandés plus fréquemment. On voudrait de l'or, et le gouvernement ne pourrait faire face à toutes ces exigences que moyennant de fortes dépenses. Mieux eût valu, selon nous, laisser les choses suivre leur cours. On nous accuse de cruauté ou d'indifférence parce que, de deux maux, nous préférons le moindre. Mais n'est-il pas évident que toutes les maisons qui ont failli auraient fait moins de mal si elles avaient suspendu leurs affaires six mois plus tôt, au lieu de les continuer avec des escomptes à 10 pour 100 ? Nous ne faisons pas de prédictions, nous raisonnons seulement d'après le passé. Si la mesure ministérielle avait été adoptée il y a six mois, le résultat est là pour dire qu'il s'en serait suivi un accroissement effrayant de nos calamités actuelles. Nous craignons que ce ne soit le résultat constaté dans six mois. »

On commence à s'entretenir à Madrid de nouveaux dissentiments qui auraient éclaté entre le roi et la reine d'Espagne. L'union entre les royaux époux, s'il en faut croire les bruits répandus à ce sujet, ne serait rien moins que raffermie par le raccommodement qui s'est opéré naguère ; le général Serrano serait à la veille de rentrer à Madrid, et l'on s'attendrait au renouvellement des querelles qui ont jeté un si triste jour sur la monarchie espagnole.

La *Gazette d'Augsbourg* croit savoir que l'empereur de Russie, cédant aux prières d'une députation d'habitants de Varsovie, a promis de conférer le titre de vice-roi de la Pologne à un prince de la famille impériale, qui établirait sa résidence dans la capitale du royaume.

Le *Journal de St-Pétersbourg* du 23 octobre annonce que, comme il se trouvait de nouveau dans les caisses du bureau de crédit de l'empire une somme considérable en lingots et numéraire, il en a été extrait le 19 octobre une somme de 8,678,669-20 kopecks, qui a été déposée avec toutes les formalités requises et en présence du prince Pierre d'Oldenbourg et de plusieurs hauts fonctionnaires dans les caveaux de la forteresse de St-Pierre et St-Paul. Le trésor qui se trouve dans cette forteresse s'élève aujourd'hui à 115,678,595 roubles.

En attendant qu'on puisse être en mesure d'offrir au public de La Haye quelques grands opéras nouveaux dont les études demandent toujours beaucoup de temps et de soins, tel par exemple que *Robert Bruce* dont on parle depuis quelque temps et qui préoccupe vivement les zélés admirateurs de Rossini, l'administration du Théâtre-Royal-Français prend à cœur de varier son répertoire par un choix de vaudevilles spirituels et amusants. Elle peut avec d'autant plus de confiance exploiter cette mine féconde en jolis ouvrages qu'elle est sûre d'avance du succès qu'obtiendront ses acteurs ; elle sait que les situations les plus comiques, les scènes les mieux faites et le dialogue le plus spirituel trouveront d'excellents interprètes dans le talent de MM. Vernet et Bernard et dans le jeu plein de naturel, de décence, de grâce et de finesse de Mmes Leroux, Duchemin, Chevalier et Picard. Le vaudeville est représenté cette année à notre Théâtre Français de manière à remettre ce genre en faveur, si jamais un instant il avait pu être moins favorablement accueilli des gens de goût. On a donné, il y a huit jours, une représentation du vaudeville, *Une Femme qui se jette par la fenêtre* ; l'ensemble avec lequel cette pièce a été jouée et la manière dont chaque mot du dialogue a été senti, mis en relief, ont à bon droit fait dire à tout le monde que cette pièce ne pouvait pas être mieux représentée à Paris ; chaque acteur était si bien à sa place et dans l'esprit de son rôle. Pouvait-on être railleur et narquois avec plus de bon ton et de convenance que M. Bernard dans le rôle de l'oncle, mettre plus de naturel et d'intention comique que Mme Picard dans le personnage de la fière marquise, se montrer plus gracieuse et plus attrayante que Mlle Leroux sous les traits de la jeune femme ? mais c'est surtout Mme Duchemin qui dans le rôle de la jeune fermière a montré une finesse, une franchise, une espièglerie charmantes et fait ressortir avec esprit et malice chaque mot, chaque trait de son rôle, de manière à ravir tous les suffrages. A la chute du rideau toute la salle battait des mains et criait des bravos aux acteurs qui tous avaient si bien tenu la partie.

Le spectacle annoncé pour demain jeudi aura droit sans doute au même succès et au même accueil du public. *Aranda ou les grandes* vaudeville plein d'esprit, de mots heureux et de scènes comiques, interprété par un trio de gracieuses actrices, Mmes Leroux, Duc Chevalier. Le *Panier Fleuri*, opéra-comique où MM. Léon-Fleury, Et Vernet et Mlle Chevalier sont en droit chaque fois de se faire v applaudir. Le spectacle sera terminé par la seconde représentation *Guillot à la recherche d'un père* ; c'est fournir à notre excellent co Vernet l'occasion de continuer le succès de fou-rire que l'entraîn malité de son jeu et sa verve comique lui avaient assuré à la premi présentation de cette amusante bouffonnerie. Ce n'était pas alors de ples applaudissements décernés au jeu entraînant de l'acteur, mais éclats de rire de bonne et franche hilarité qui en pareil cas sont plus ficatifs que les battements de mains. Après la pièce M. Vernet a été r à grands cris, et cette ovation a complété le succès de l'acteur. — avons donc raison de dire que le spectacle annoncé pour demain jeu des plus propres à exciter la curiosité du public.

ERRATUM. — Il s'est glissé dans notre N° d'hier une faute d'i sion qui n'a été aperçue qu'après qu'un certain nombre d'exemplaires déjà été expédié. Dans la réponse du Roi à l'Adresse des Etats-Gén on a mis « *votre* commun accord, » c'est « NOTRE commun accord » fant lire.

Affaires d'Italie.

« Le caractère des troubles excités à Turin, comme en d'au villes d'Italie, dit l'*Union monarchique*, nous oblige à rép ce que nous avons dit bien souvent, c'est que le vieux libéra me, de quelque nom qu'il s'appelle, n'est dans toute l'Eur qu'un levier d'émeutes et un instrument de tyrannie.

C'est une distinction que nous faisons, depuis vingt-cinq a et qui est mise en lumière désormais par la situation violen des partis radicaux en présence des gouvernements les plus pulaires et les plus réformateurs.

S'il est un gouvernement libéral dans le vrai sens de ce m c'est bien le gouvernement du roi de Sardaigne. Nul prince s'engagea plus librement dans les réformes. Toute l'Italie co naît ses améliorations, ses progrès, ses vues d'avenir. Comm donc l'émeute visite-t-elle sa capitale ? C'est que l'émeute v autre chose que la liberté et le bien-être du peuple.

Il ne nous en faut pas davantage, dit en terminant feuille légitimiste de Paris, pour bien établir, une fois plus, en quel sens nous courons, nous aussi, au devant d réformes utiles et réelles, non seulement en France, mais e Europe. L'émeute est triste à voir ; mais, selon nous, elle n rien qui doive décourager une politique ferme et résolue. Il a des moments où il faut que les gouvernements se jettent dan les périls pour sauver les peuples. C'est ce que fera le roi Sardaigne. L'Italie a besoin de se renouveler ; qu'il soit se lement bien avéré que les émeutiers sont l'obstacle au renou vellement. Les émeutiers représentent, là comme ailleurs, l'a narchie d'abord, l'oppression ensuite. Toute politique po dans l'émeute est une politique de servitude ; car c'est une po lique de force brute. »

Nous avons reçu aujourd'hui, et nous reproduisons plus bas la proclamation publiée par le duc de Modène au moment où il s'apprêtait à prendre possession du territoire de Fivizzano qui, d'après les traités, devait être incorporé au duché de Modène, par suite de la réunion de Lucques à la Toscane. Cette proclamation, qui porte la date du 9 octobre paraît n'avoir été portée que ces jours derniers à la connaissance du public. Quant à la prise de possession elle-même, après ce que nous avons donné hier, nous n'avons rien reçu de nouveau sur ce point. Dans les *Notizie del Giorno* (journal officiel de Rome) du 21 octobre, on lit une déclaration du gouvernement pontifical à propos des événements qui ont eu lieu à Ferrare le 14 de ce mois, et dans lesquels il paraît que malheureusement quelques personnes ont été blessées par les soldats autrichiens.

Voici le décret du duc de Modène :

« Nous FRANÇOIS V, par la grâce de Dieu, duc de Modène, Reggio, Mirandole, Massa et Carrara, archiduc d'Autriche, d'Este, prince royal de Hongrie et de Bohême.

» Les circonstances politiques ayant avancé le moment où en vertu des traités devaient être réunis à nos domaines les pays et districts de Fivizzano, Aulla, Calicé, Rico, Terrarossa, Montignoso, Minucciano, Gallicano, le lac de Ponteta, une portion du district de Barga et le district de Castiglione, nous avons nommé des commissaires extraordinaires pour en prendre possession en notre nom et régler l'administration des affaires pour la prospérité de ces populations que nous voulons faire participer à la bienveillance paternelle que nous avons pour nos autres sujets. En conséquence, nous avons décrété les dispositions préliminaires suivantes :

» Nous confirmons provisoirement les autorités municipales de ces districts, ayant déjà pourvu à la nomination des autorités judiciaires.

» Nous laissons provisoirement en vigueur des lois civiles, criminelles, et les réglements administratifs, jusqu'à ce que nos commissaires extraordinaires nous aient fait leur rapport sur ces objets.

» Cependant nous ordonnons la publication du Code de 1771, connu sous le nom du *Code d'Este*, avec les additions et modifications qu'il a reçues, dès même que la collection des lois et les taxes judiciaires.

» Nonobstant cette publication, le Code n'aura force de loi qu'à une époque qui sera ultérieurement fixée.

» Notre but étant d'améliorer votre condition, à vous nos nouveaux sujets, nous avons l'espoir que vous vous soumettrez de bon gré à notre domination, de même que nous chercherons à vous gouverner avec justice, et à vous procurer de vrais avantages, avantages qui ne troublent ni l'ordre public ni la tranquillité privée.

» Quant à vous, qui êtes, par les mêmes traités, détachés de nos domaines, habitants de Villafranca, Treschietto, Mulazzo et Castevoli, en vous dégageant de toute obéissance envers notre personne, nous vous exprimons combien nous coûte ce sacrifice ; mais nous avons la consolation de vous recommander à la bienveillance de votre nouveau souverain, auquel nous vous exhortons d'être fidèles comme vous l'avez été jusqu'à présent à nous-même.

» Modène, le 9 octobre 1847.

» *Signé*, FRANÇOIS.

» *Contresigné*, le docteur CARLO PARISI,
secrétaire du cabinet. »

Nouvelles importantes de la Suisse.

Nous avons annoncé hier que le ministre d'Autriche se prêtait à quitter la Suisse et qu'il avait demandé ses passe Cet événement a excité à Berne une émotion facile à comprendre ; mais, en même temps, les radicaux qui siégent dans la capitale de ce canton, sous le nom de *Vorort*, et les qui leur servent d'organes, ont pris à tâche, avec la qu'on leur connaît, de le produire dans le public caractère et des couleurs tout à fait inexacts. Les corr ces radicales que plusieurs journaux de Paris reçoivent chaque matin, se mettant à la suite des feuilles radicales de Berne, répètent la nouvelle avec les mêmes commentaires entachés d'erreurs plus ou moins volontaires.

Voici maintenant la vérité telle qu'elle résulte des pièces officielles, et nous faisons remarquer que ces pièces émanent d'autorités radicales, et qu'à ce titre elles pourraient encore paraître suspectes :

D'abord M. de Kaisersfeld ne s'est pas adressé au *Vorort*, probablement parce qu'aux yeux de son gouvernement il n'y a plus de *Vorort* en Suisse en ce moment ; il s'est purement et simplement rendu chez le bourgmestre de Zurich, et il a demandé ses passeports pour lui et pour le secrétaire de la légation. Il n'a laissé aucune Note, il a fait sa demande verbalement au bourgmestre, M. Zehnder. Celui-ci a écrit aussitôt au *Vorort*, au nom du conseil exécutif de son canton, pour lui rendre compte de cet incident, et il rapporte dans sa dépêche les explications dont M. de Kaisersfeld aurait accompagné la demande de ses passeports. Notre correspondant nous transmet une copie de cette dépêche, et voici ce que nous y lisons : « Son Excellence a cependant ajouté que les *relations d'affaires* entre les Etats de son souverain et la confédération ne seraient pas interrompues....., et qu'en s'éloignant du territoire suisse elle avait uniquement pour but de se rendre sur un territoire neutre pendant une guerre *entre les deux parties* de la Confédération. » Si ce sont bien là ses paroles de M. de Kaisersfeld, c'est ce que nous ignorons ; elles sont ainsi rapportées par la dépêche du conseil exécutif de Zurich, et il se pourrait que la mémoire de M. Zehnder l'eût trompé et que son patriotisme eût fait pencher la balance de sa sincérité. En admettant son récit parfaitement exact, qu'en résulte-t-il au surplus ? 1° que M. de Kaisersfeld demande ses passeports, ce qui n'a jamais passé pour la preuve d'une ferme intention de continuer les rapports diplomatiques ; 2° que les relations d'affaires entre les deux Etats ne seront pas interrompues, et on sait ce que signifie en langage de chancellerie cette expression, *relations d'affaires* ; ces relations-là ne cessent que quand la guerre existe entre deux Etats ; 3° que l'Autriche ne voit en Suisse que deux parties (*les deux parties de la Confédération*), et non pas le pays légal, d'un côté, et une alliance illégale, de l'autre. Ce point de vue a bien son importance dans la situation où se trouve la Suisse. Le parti radical, qui a la majorité en diète se prétend la seule autorité légale de la Suisse, la Suisse légale devant l'Europe. L'Autriche lui dénie ce caractère de la façon la moins équivoque. Si les radicaux s'arrangent de cela, ils sont devenus bien accommodants.

Voici la lettre du conseil exécutif de Zurich au Vorort :

« Zurich, le 26 octobre.

» Notre président vient de nous informer que S. Exc. le baron de Kaisersfeld, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur d'Autriche près de la confédération, s'est rendu hier auprès du haut directoire, et lui a déclaré que, ayant reçu de son gouvernement l'ordre de se retirer sur le territoire des Etats de S. M. I. et R. dans le cas où la Diète fédérale déciderait la mise à exécution de sa résolution relative au *Sonderbund* par les armes, il se dispose à se conformer à cet ordre. S. Exc. a ajouté cependant que les relations d'affaires entre les Etats de son souverain et la confédération n'en seraient pas interrompues, et qu'au contraire ces relations seront toujours continuées et dirigées soit par S. Exc. le ministre plénipotentiaire lui-même, du lieu de son séjour, ou par les personnes attachées à la légation autrichienne.

» S. Exc. a déclaré qu'en s'éloignant du territoire suisse elle avait uniquement pour but de se rendre sur un territoire neutre pendant une guerre entre *les deux parties* de la Confédération, guerre dans laquelle le gouvernement que S. Exc. représente ne veut participer en aucune manière que ce soit. S. Exc. a enfin demandé que des passeports nécessaires pour elle et pour le secrétaire de la légation lui fussent délivrés par l'autorité de notre canton.

» Nous ne nous sommes pas crus autorisés à prendre, à l'égard de cette démarche faite par le représentant d'une puissance étrangère qui n'est pas accréditée auprès de notre canton, mais auprès de toute la confédération, une décision quelconque sauf l'agrément de la haute autorité fédérale, et nous nous bornons à vous donner communication du fait, et à vous informer que nous attendons vos ordres, même relativement à la remise des passeports.

» *Le bourgmestre et le conseil du canton de Zurich.*

» *Le second bourgmestre.*

Le directoire a répondu qu'à la demande du ministre, ses passeports lui seraient expédiés.

La suite des nouvelles que nous empruntons au *Journal des Débats* ont un sérieux intérêt. Le gouvernement de Neuchâtel vient de déclarer au Vorort qu'il refusait de prendre part aux mesures hostiles décrétées par la majorité des Etats contre le *Sonderbund*, et que le contingent militaire neuchâtelois ne sera point mis à la disposition du directoire. C'est une question grosse de conflits que celle de savoir si les Etats neutres, comme Neuchâtel, Bâle-Ville, etc., etc., seront dispensés de fournir des troupes à l'armée qui prétend s'appeler l'armée fédérale. On sait que le général Dufour était d'avis de ne pas les contraindre, et qu'il avait fait de ce point une condition de son acceptation du commandement. On avait même dit que la Diète avait donné son adhésion à cette mesure. Le *Constitutionnel* prend soin de démentir ce matin la nouvelle ; « elle est, dit-il, tout à fait inexacte, et l'on ne tardera pas à en avoir la preuve, car les milices de ces cantons seront requises aussi bien que celles des douze Etats de la majorité. » Quel parti va prendre la Diète, en présence du refus de Neuchâtel, que suivra, selon toute apparence, celui de Bâle-Ville ?

Notre correspondant de Berne nous mande que la Diète avait [illegible] dans la matinée du 28, mais que la séance avait été contremandée dans la nuit, et que toutes les députations avaient été invitées à se rendre à une conférence générale secrète. Il est probable que l'on a agité dans cette conférence les propositions faites par le *Sonderbund*, et que nous avons fait connaître. « Cette conférence, ajoute-t-il, a été fort orageuse et sans le moindre résultat pour le rétablissement de la paix. Tout espoir est donc évanoui ! Demain, la Diète se rassemble à dix heures. Ce ne peut être que pour voter l'exécution et prononcer cette déclaration de guerre que l'Europe apprendra peut-être sans une assez grande émotion, mais qui, avant un mois, aura soulevé l'indignation de tous les cœurs honnêtes et provoqué une réprobation universelle. »

P. S. Nous recevons par voie extraordinaire des nouvelles qui confirment que trop ces funestes prévisions. Nous voudrions douter encore de leur exactitude, si nous devons prévenir que nous ne les garantissons pas parfaitement certaines, bien que nous ayons lieu de les croire telles. D'après ces nouvelles, la Diète aurait voté les mesures d'exécution contre le *Sonderbund*, les hostilités devaient commencer sous peu de jours, les députés de la ligue auraient quitté Berne.

Les propositions du *Sonderbund*, si nous en croyons la *Presse*, étaient ainsi conçues : 1° Argovie rétablirait un des couvents supprimés ; 2° la question des jésuites serait soumise au Pape ; 3° la révision du pacte fédéral n'aurait lieu qu'avec le consentement des sept Etats confédérés. La conférence où ces propositions ont été débattues n'ayant amené aucun résultat, la Diète s'est réunie le 28 pour en délibérer. Le vote de cette assemblée a été tel qu'on devait s'y attendre. Voyant que toute démarche nouvelle serait inutile, le député de Lucerne, parlant au nom du *Sonderbund*, a lu une déclaration énonçant les griefs des sept cantons ; il a rejeté la responsabilité des événements sur la majorité, puis après avoir fait connaître l'intention des députés de la ligue de ne plus siéger en Diète, il a quitté la salle, suivi de tous les représentants du *Sonderbund*.

« Notre correspondant nous transmet une copie de la lettre que M. Dufour a adressée à la Diète en recevant l'avis officiel de sa nomination au commandement en chef de l'armée radicale, et par laquelle il annonce à cette assemblée son acceptation. Le nouveau général commence par déclarer qu'il obéit à ce qu'il considère comme un devoir de sa profession, ayant soin d'écarter de lui toute solidarité avec la politique radicale : « Je remplis, dit-il, une obligation d'honneur que tout officier contracte en entrant au service de la confédération. » La suite de la lettre exprime des sentiments fort honorables, qui ont dû mal sonner aux oreilles de la majorité, et dont elle a dû considérer la manifestation comme une leçon et une censure. « Je resterai étranger aux excitations politiques, et, me renfermant exclusivement dans mes attributions militaires, je m'efforcerai de maintenir l'ordre et la discipline dans les troupes fédérales, de faire respecter les propriétés publiques et particulières, etc., etc. » Nous ne sommes pas surpris qu'un violent débat se soit élevé, dans la séance du 24, au sein de la Diète, entre les membres de la majorité radicale et le général qui était assez osé pour leur tenir un semblable langage.

» Depuis, M. Dufour a déposé *ses scrupules sur l'autel de la patrie*, ce qui signifie qu'il a cédé aux exigences des radicaux et peut-être à leurs menaces. « Il y a, disait-il à un de ses amis, autant de coups de fusil derrière moi que devant. » Nous plaignons ce général, et nous publions sa lettre, qui témoigne de l'honnêteté de son cœur, sinon de l'énergie de ses sentiments politiques.

Voici maintenant la proclamation qu'il a publiée en sa qualité de commandant en chef de l'armée radicale. Nous avons publié celle du général de Salis-Soglio à l'armée du *Sonderbund*. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir la différence de langage des deux généraux. Les préoccupations du général Dufour se trahissent à chaque mot : il craint que ses soldats ne *maltraitent les citoyens*, il leur recommande *la discipline* ; en un mot, il n'a pas foi dans l'esprit de son armée, et nous pourrions ajouter qu'il n'a pas plus d'estime que de foi ; il sait qu'il n'a aucun ascendant sur elle, et il craint qu'elle ne se déshonore par des désordres.

Le commandant en chef de l'armée fédérale à l'armée.

« Soldats confédérés,

» La haute Diète réunie à Berne a décrété la mise sur pied de l'armée fédérale pour maintenir l'ordre intérieur, les droits de la Confédération et son indépendance. Elle m'a fait l'honneur de me désigner pour en prendre le commandement. Je viens donc me mettre à votre tête, plein de confiance dans votre patriotisme et votre dévouement.

» Etant appelés à occuper des cantonnements plus ou moins resserrés, dans une saison avancée, sachez vous contenter de ce que l'habitant peut vous offrir. Ne soyez point exigeants ; évitez les offenses et les mauvais traitements ; on ne doit jamais se les permettre, même en pays ennemi.

» Je vous recommande par dessus tout la discipline comme le plus grand de vos devoirs. Sans discipline il n'y a pas d'armée. C'est par leur discipline, autant que par leur vaillance, que vos ancêtres ont remporté de si éclatantes victoires et se sont acquis une si haute renommée.

» Il faut les imiter en cela, comme en toutes choses.

» Songez que l'étranger a les yeux sur nous. Montrez-lui que les citoyens suisses, dès qu'ils sont sous le drapeau fédéral, n'ont plus qu'une pensée, celle de bien servir la commune patrie !

» Soldats ! je m'efforcerai de mériter votre confiance ; vous pouvez compter sur moi.

» Berne, le 26 octobre 1847. » » G. H. Dufour. »

Le gouvernement de Neuchâtel, dans une dépêche adressée au directoire fédéral, en date du 27 octobre, et revêtue de la signature du gouvernement de la principauté, déclare de la manière la plus formelle que, fidèle aux principes qui ont constamment dirigé ses votes à la Diète dans l'affaire de l'alliance des sept cantons catholiques, il se refuse à prendre part aux mesures hostiles décrétées par la majorité des Etats contre le *Sonderbund*, et que le contingent militaire neuchâtelois ne sera point mis à la disposition du directoire :

« Après avoir, est-il dit dans cette dépêche, constamment soutenu comme nous l'avons fait la justice de la cause des sept Etats, il y aurait, au » point de vue de la morale publique, quelque chose de vraiment monstrueux de notre part à prendre les armes pour soumettre par la force des » Etats dont nous avons toujours déclaré et déclarons encore que la cause » est juste et légitime. Vous mépriseriez vous-mêmes un gouvernement » qui pourrait renier à ce point ses sentiments et ses convictions. »

On a lieu de présumer que l'exemple du canton de Neuchâtel ne sera pas perdu pour Bâle-Ville, et que ce demi-canton refusera de répondre à la demande qui va lui être adressée d'envoyer son contingent militaire à l'armée radicale. Le gouvernement bâlois paraît comprendre qu'un refus de faire marcher ses milices contre le *Sonderbund* ne le placera pas plus mal qu'il ne l'est déjà aujourd'hui auprès de la ligue radicale, et qu'aucune concession faite par lui à ce parti ne l'empêcherait d'être renversé du moment où la coalition des sept cantons aurait été anéantie par la force. A fort peu d'exceptions près, la jeunesse bâloise éprouve une invincible répugnance à aller verser son sang pour la cause du radicalisme.

On écrit de la frontière suisse, le 28 octobre, au *Journal de l'Ain* :

« Je vous annonce que les Vaudois, de dix-sept à cinquante ans, sont partis mardi matin, pour se rendre sur les frontières de leur canton. L'artillerie se met en route aujourd'hui. On dit que les catholiques d'Echallens, refusant de prendre les armes, avaient immédiatement été incarcérés, au nombre de 400, dans diverses prisons. A Genève, la gendarmerie a fait arrêter les récalcitrants et surveiller activement ceux qui sont en caserne. On annonce le départ du contingent pour aujourd'hui ou demain.

» Vous dire maintenant le deuil et la tristesse qui règnent dans les cantons de Vaud et de Genève serait impossible. C'était un spectacle déchirant que celui que présentaient les miliciens s'arrachant des bras de leurs femmes et de leurs enfants, fondant en larmes ! Les gouvernements, pour éviter le renouvellement de ces scènes déchirantes, cachaient avec soin le jour du départ des milices fédérales.

» C'est Fribourg qu'on doit attaquer le premier. Pour réussir, cette fois, on veut le surprendre à l'improviste. C'est en donnant le change, et sur le jour et sur le lieu de l'invasion, qu'on espère remporter un prompt et facile triomphe. Mais voici ce qui inquiète principalement les chefs radicaux, c'est qu'il est à peu près certain qu'au moment d'une attaque trop vigoureuse pour être repoussée, les Fribourgeois, abandonnant leur pays, feraient, de concert avec les Valaisans, une pointe sur Lausanne et Genève, dont le résultat immédiat serait une révolution gouvernementale dans les deux Etats.

» On ne peut, disent les lettres de Fribourg, se faire une idée de l'état de cette ville, tout à la fois militaire, littéraire et religieuse. C'est le bruit de la guerre et le silence du cloître dominant tour à tour la population, que l'imminence du danger trouve sans défiance et sans peur. »

Une correspondance particulière de *l'Indépendance belge*, contient ce qui suit :

Grande nouvelle ! Les négociations avec la Diète et la Ligue sont rompues.

Les députés de la Ligue ont quitté Berne.

Nul doute que les hostilités ne soient engagées sur toute la ligne au moment où je vous écris.

Voici le fait : Le 28 au soir, des députés des 12 2/2 Etats s'étaient réunis en conférence pour délibérer sur les propositions de paix des Etats de la Ligue. Le lendemain, 29 octobre, ces mêmes propositions ont été discutées par la Diète en séance publique. Les sept cantons les ont formulées ainsi qu'il suit :

« Les Etats du *Sonderbund* s'engagent à dissoudre l'alliance signée aux conditions suivantes :

» 1° Toutes les troupes mises sur pied des deux côtés seront immédiatement licenciées ;

» 2° La Diète garantira aux sept cantons que leur indépendance politique et religieuse ne sera point lésée lors de la révision du pacte fédéral ;

» 3° Les deux questions des couvents et des jésuites seront soumises à la décision du Pape. »

Ces propositions ayant été rejetées par la majorité habituelle des radicaux (12 2/2 Etats), la députation de Lucerne fit insérer au protocole une protestation au nom des sept cantons de l'alliance ; puis, déclarant que le moment de la séparation était venu, elle quitta la salle de la Diète, suivie de la députation des autres cantons de son parti.

Après le départ des députés du *Sonderbund*, et après avoir entendu une protestation de Neuchâtel, déclarant ne pas vouloir envoyer son contingent à l'armée fédérale, la Diète a décrété que tous les cantons seraient invités à faire mettre les troupes de réserve en état de marche aussitôt que besoin serait.

Une demi-heure après avoir quitté la salle de la Diète, les députations de l'Alliance séparée traversaient Berne au galop dans des voitures à quatre chevaux pour se rendre dans leur cantons respectifs.

Le lendemain, 30 octobre, la Diète s'est réunie de nouveau pour rendre le décret d'exécution contre le *Sonderbund*.

Dès le 28, le conseil exécutif du canton de Berne avait, vu la mise sur le pied de toutes les troupes, décrété la suspension immédiate de l'exercice de la justice en matière civile et administrative.

Faits divers.

On lit dans le *Moniteur parisien* :

« Le *National* ayant dénoncé, il y a plusieurs semaines, une prétendue corruption qui aurait été pratiquée ou tentée, en 1841, à l'occasion d'un projet de chemin de fer de Paris à Meaux, une information fut immédiatement requise.

» Après une instruction complète, prolongée par la nécessité de mettre à exécution des commissions rogatoires à l'étranger, la chambre du conseil du tribunal de la Seine, par ordonnance du 30 octobre, a déclaré qu'il n'existait aucun indice d'aucun fait qualifié crime ou délit par la loi, et décidé qu'il n'y avait lieu à suivre ultérieurement. »

Voici ce que le *National* répond au *Moniteur parisien* :

Nous nous bornons aujourd'hui à remettre sous les yeux du pays la pièce textuelle sur laquelle la chambre du conseil du tribunal de première instance de la Seine vient de rendre cette décision aussi étrange qu'inattendue.

ARCHIVES DE L'ENREGISTREMENT.

Extrait des registres de l'enregistrement des actes sous seing-privé, 2e bureau, volume 45, folio 115 recto, cases 8 et 9.

« Le dix-neuf mai mil huit cent quarante-et-un, enregistré un acte sous » seing-privé du 18 mai dernier, portant : Lettre missive adressée par M. Labalme à M. Alexis de Jussieu, énonçant que M. Comte a fait demander le » signataire et l'envoie lui dire *qu'il est prêt, pour satisfaire à ses désirs,* » A FAIRE RENDRE LA LOI DANS CETTE SESSION pour l'obtention de la concession du » chemin de fer de Paris à Meaux, à la condition de recevoir, pour indemnité » de ses frais, démarches, etc., 450 ACTIONS DE MILLE FRANCS CHACUNE, SANS ÊTRE » TENU D'APPORTER AUCUNS FONDS QUELCONQUES. »

— On lit dans la *Chronique de Courtrai* :

Au milieu des sinistres commerciaux qui accablent depuis peu notre industrieuse cité, et jettent dans quelques familles, plus à plaindre qu'à blâmer, la tristesse et l'affliction, nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les affaires de la maison de M. N. Verhecke-Plaideau viennent d'être définitivement arrangées de la manière la plus honorable pour la famille et à l'entière satisfaction des créanciers.

Toutes les affaires seront liquidées par des commissaires spéciaux. M. Verhecke fait un abandon général de son actif mobilier et immobilier à la masse créancière, et la famille de Mme Verhecke fait également en faveur de la masse la cession de toutes ses créances.

Cet arrangement, qui ne peut manquer d'être accepté par tous les créanciers, fait espérer qu'il y aura peu ou point de perte.

— *Chronique commerciale d'Anvers.* — Les affaires sont par continuation très languissantes sur notre marché, mais en revanche des rebforts en sucre et café nous sont parvenus. Les achats en cafés se sont bornés à environ 2,600 balles St-Domingue, provenant de la cargaison du navire le *Patriot*, à 22 cents ; cette sorte est plus faible. Les Java et Brésil sont calmes, 9,300 balles de cette dernière sorte ont été importées par deux navires de Rio-Janeiro.

Les sucres bruts sont restés sans mouvement notable et sans la moindre variation dans la cote. Les importations se sont élevées à environ 3,000 caisses, 5,500 sacs et 200 barriques de diverses sortes. En raffinés il s'est fait une soixantaine de mille kilog. pains à piler pour l'exportation ; les prix de ces derniers n'ont par non plus présenté de variation.

La demande a été moins régulière pour les cuirs. On n'a fait que 2,000 Buenos-Ayres et Montevideo secs aux anciens prix. Il est arrivé en tout environ 12,000 pièces.

Les cotons sont restés très rares pendant toute la semaine ; mais les avis de Liverpool annonçant 1/4 à 3/8 de reprise sur cette place, depuis vendredi, ranimeront probablement notre marché. Il y a également du mieux sur la place du Hâvre.

Les huiles sont stationnaires et sans aucune demande.

Les potasses sont calmes ; on n'a fait que 100 barils d'Amérique, et pas 10e de barriques de Russie, aux cours du jour.

Les métaux sont calmes ; 2,700 pièces cuivre ont encore été importées cette semaine.

Les affaires en riz sont toujours très calmes et rien ne fait présumer une reprise dans ce grain ; les achats se bornent aux plus stricts besoins de la consommation. En drogueries nous avons à mentionner la vente de 6,000 kil. cloux de girofle à prix demeuré secret.

Les teintures en général sont sans le moindre mouvement.

La situation des tabacs est restée la même, c'est-à-dire ferme, 50 boucauts Kentuck vont être réalisés. Nos existences en tabac s'élèvent à 1,550 boucauts Maryland et Ohio, 950 de Kentucky et 4500 Virginie.

Pour ce qui est des fruits, à l'exception des ventes publiques de raisins et citrons, qui ont eu un résultat assez satisfaisant, il ne s'est fait que 6 à 700 cabas figues de Faro et commadre.

La situation des céréales est loin de s'améliorer ; les prix ont encore subi une certaine réduction et la demande a été limitée.

(*Journal du Commerce d'Anvers.*)

— On lit dans le *Mercure de Souabe*.

Plusieurs journaux ont annoncé que M. le comte de Görlitz était parti pour l'étranger et que par conséquent on renoncera préalablement à l'enquête qui devait avoir lieu sur les circonstances qui ont accompagné la mort de son épouse. Cette nouvelle est entièrement inexacte. M. le comte de Görlitz est à Darmstadt. Au reste, il se confirme que la cour de justice supérieure, dans une de ses dernières séances plénières, a cru devoir résoudre ultérieurement, pris simplement acte de la requête que lui a adressée le comte et qui était accompagné du numéro du *Journal allemand*, qu'il a porté à la connaissance de la cour en invitant [illegible] à en faire l'usage qu'elle jugerait convenable. Quant à une autre nouvelle, publiée également dans quelques feuilles publiques, et d'après laquelle le valet de chambre de M. le comte de Görlitz aurait été [illegible], elle n'est pas plus vraie que la précédente.

La *Gazette des postes* et le *Journal allemand de Francfort* publient la déclaration suivante :

Comme un grand nombre de feuilles publiques continuent de s'occuper sans relâche de la mort de mon épouse, je juge à propos, en me référant à ma déclaration préalable du 6 de ce mois, de faire connaître qu'à ladite requête, adressée par moi à la cour de justice supérieure, j'en ai ajouté une seconde avec la demande d'ordonner une enquête contre moi, à l'issue de laquelle je publierai une nouvelle déclaration. J'invite tous les hommes impartiaux à suspendre jusqu'alors tout jugement dans cette affaire.

Darmstadt, 19 octobre 1847. Le comte de Görlitz.

— Les mouvements de la navigation et du commerce de la Guyane française ont présenté, dans le 3e trimestre de 1846, les résultats suivants : Le mouvement de la navigation a employé 14 navires français, jaugeant 2610 tonneaux, montés par 162 hommes d'équipage ; 2 caboteurs de la colonie,

jaugeant 82 tonneaux, montés par 14 hommes d'équipage, et 10 navires étrangers, jaugeant 1129 tonneaux et montés par 82 hommes d'équipage. Les importations se sont élevées à 627,037 fr., réparties pour 497,636 fr. de marchandises françaises venant de France, et 129,451 fr. de marchandises étrangères; les exportations ont été de 260, 873 fr., savoir, 239,249 fr. de marchandises du crû de la colonie, et 21,624 fr. de marchandises importées.

— M. le duc d'Aumale vient de faire adresser au directeur du Muséum de Marseille un jeune lion, destiné au Jardin des Plantes de Paris.

Ce lion, appelé Hubert, est âgé de 20 mois. Sa taille est élevée et sa crinière commence à se développer.

C'est le brave maréchal-des-logis de spahis Gérard qui l'a élevé. Il l'avait pris tout jeune, après en avoir successivement abattu le père et la mère dans ces périlleuses rencontres, dont l'issue jusqu'à ce jour toujours heureuse, a porté si haut et si loin la réputation de cet homme intrépide, en Algérie aussi bien qu'en Europe.

M. le maréchal-des-logis Gérard est arrivé à Marseille, et il va demander au climat du Var la réparation de sa santé quelque peu altérée par un séjour de six années consécutives sur le sol africain.

— *Mines d'étain dans le Périgord.* — Dernièrement, en pratiquant l'ouverture du chemin de grande communication n° 6, de Brive à Saint-Yriex, à la sortie ouest de la ville de Ségur, on a fait la découverte d'un grand nombre de filons d'étain, dans l'épaisseur des roches sulfureuses qui s'y trouvent en quantité. L'étain est presque à l'état natif. Dans d'autres temps, des filons semblables avaient été analysés; l'étain qui en était provenu avait paru aux chimistes d'un bon aloi. Cependant aucune entreprise en grand n'a été tentée encore dans ce pays, quoique tout le sol de cette localité en fournisse des échantillons.

— On sait que dans la plupart des îles de l'Antlantique il existe des cratères de volcans, les uns éteints, les autres donnant, par intervalles, des signes d'activité intérieure. L'île de Fogo, la première des îles du Cap-Vert, ne doit son existence qu'à une agglomération de cônes volcaniques formés par les éruptions successives d'un foyer sous-marin; mais depuis plus de cinquante ans le volcan s'était tenu dans un repos complet, et les sept bouches par lesquelles s'échappait la lave, lors de ses anciennes fureurs, avaient été comblées par d'énormes blocs de rochers qui, de temps à autre, se détachaient des parties supérieures de la montagne. Ce ne fut donc pas sans une grande terreur que les habitants de cette île reçurent l'avis, par des grondemens souterrains et des tremblements de terre continuels, qu'une éruption était imminent.

En effet, dans la matinée du 9 avril dernier, après un grand nombre de coups de tonnerre souterrains et de roulemens qui se suivaient de plus en plus près, le volcan éclata avec un bruit effroyable, et au même instant une secousse des plus violentes se fit sentir par toute l'île. Les rochers qui obstruaient le cratère furent lancés dans les airs à une hauteur prodigieuse, et la lave se précipita de nouveau par ses anciennes issues, portant la destruction devant elle, tuant dans son trajet jusqu'à la mer, à trois milles de distance, tout le bétail qu'elle rencontra, réduisant enfin à des plaines incandescentes les plus belles plantations du pays. Un malheureux enfant a été surpris par le torrent de feu, qui l'a carbonisé en quelques minutes; c'est, au reste, la seule victime humaine que le volcan ait immolée. La plupart des colons portugais qui habitaient l'île de Fogo ont pris la fuite, laissant derrière eux tout ce qu'ils possédaient. On a ouvert une souscription en leur faveur dans les autres îles du Cap-Vert, et on espère que lorsque le fort de l'éruption sera passé et que la lave sera refroidie, on pourra encore, au moyen de travaux de déblaiement bien organisés, rendre aux plantations une partie de leur ancienne valeur.

— *Statistique de Liverpool.* — Pendant le séjour de sir Robert Peel à Liverpool, le maire et la municipalité de cette ville lui ont offert un banquet où plusieurs discours ont été prononcés. Lord Sandon, député de ce grand port, a profité de l'occasion pour donner, sur les progrès du commerce et l'importance de Liverpool, des détails statistiques fort curieux, que nous croyons intéressant de reproduire.

En 1831, la population de Liverpool se composait de 205 964 âmes; en 1846, elle avait presque doublé et s'élevait à 558 655. Le revenu produit par les propriétés de la corporation était, à la première époque, de 45,968 livres sterling; en 1847, il avait atteint 59 336 livres sterling. Les droits de ville, de 29 332 livres en 1831, ont presque doublé, pour produire 97 219 livres en 1846.

Le revenu des docks était, en 1831, de 183 455 livres, et, bien que les droits aient été réduits de 38 1/2 p. 0/0 en 1836, ils ont encore rapporté 244 435 livres. 1831, les docks renfermaient une superficie de 111 acres d'eau; il y en a aujourd'hui 180 entourés d'un ligne de quais de 14 milles de long.

La navigation du port, qui ne donnait en 1831 que 12 557 navires et 1 192 436 tonneaux, s'est élevée à 20 889 navires et 3 351 539 tonneaux. Les importations en cotons, de 793 463 balles en 1831, ont atteint 1 134 030 balles en 1846. En 1831, le système des chemins de fer commençait à peine à naître. La ligne de Liverpool et Manchester a été l'une des plus productives. En 1834, le Royaume-Uni a dépensé 62 411 598 liv. pour la construction de chemins de fer sur une longueur de 2 668 milles. Le parlement a sanctionné en 1845 et 1846 une addition de 9 048 milles aux voies ferrées, nécessitant ensemble une dépense de 225 036 800 livres sterling. De sorte que le capital engagé dans les chemins de fer de la Grande-Bretagne ne s'élève pas à moins de 287 448 398 livres sterling.

— On annonce que la cour des directeurs de la Compagnie des Indes à résolu de consacrer une somme de 4,000 livres sterl. à la traduction et à la publication des *Védas* (livres sacrés des Indiens) à Londres, sous la direction du docteur Wilson, et d'un orientaliste allemand de grand mérite, le docteur Muller. Une décision semblable avait été prise, il y a quelque temps, par la société asiatique de Calcutta, qui, dans ce but, s'était imposé de fortes épargnes sur l'allocation mensuelle de 500 roupies qu'elle reçoit du gouvernement. A notre avis, ce serait dépenser de l'argent en pure perte et établir une rivalité fâcheuse pour la science, que d'exécuter ces deux éditions à la fois, et dans deux contrées aussi inégalement pourvues des moyens d'investigation nécessaires à la perfection du travail. Sans doute, le profond savoir du docteur Wilson, en matière de sanscrit, est un sûr garant que tout ce qui paraîtra sous sa direction sera marqué au sceau de la plus religieuse exactitude; mais la Société asiatique de Calcutta n'est-elle pas placée dans des conditions plus favorables à l'entreprise, par la facilité qu'elle a de réunir un plus grand nombre de manuscrits, de consulter les brahmes et les pandits de toutes les écoles qui ont passé leur vie à étudier les Védas, et qui peuvent, par conséquent, en expliquer les passages obscurs bien mieux qu'un orientaliste européen, abandonné aux ressources de son érudition personnelle. C'est pour la première fois, et probablement pour la dernière, qu'une collection complète des livres sacrés de l'Inde, avec leur traduction, vient enrichir la littérature orientaliste de l'Europe; on ne saurait apporter trop de soin à la rendre aussi parfaite que l'état actuel de la science peut le comporter.

— *Les os de Charlemagne.* — On vient de faire, à Aix-la-Chapelle, une découverte religieuse et historique du plus grand intérêt: celle des reliques de Charlemagne. On savait qu'en l'an 1000, Othon III s'était fait ouvrir le caveau de l'empereur, et que Frédéric 1er, Barberousse, avait, le 29 décembre 1165, levé les ossements de ce grand prince, après que le pape Pascal III l'avait mis au nombre des saints. Frédéric fit garder ces dépouilles mortelles dans un coffret. Les vêtements et insignes de l'empereur devinrent les insignes du couronnement de l'empire franco-romain, et après que, l'an 1792, Français il s'en fut revêtu comme roi et empereur élu, ils furent transportés à Vienne, où ils sont encore conservés. Mais les reliques de Charlemagne étaient perdues, sauf un bras enchâssé dans un reliquaire, et quelque peine qu'on se donnât, on ne pouvait les découvrir.

Il y a quelques jours, on a trouvé le vieux coffret dans une pièce attenante à la sacristie, où il était placé sur une armoire dans le plus complet abandon. Ceci eut lieu pendant qu'on levait deux corps béats, en présence du directeur des musées royaux.

— Un ancien commerçant de Glasgow (Ecosse) est mort après avoir fait assurer sa vie pour 30,000 livres sterling. Trois dames se disant veuves du décédé, et qui ont chacune des enfants, réclament à la fois cette somme, qui constitue la partie la plus importante de l'héritage; toutes trois présentent un acte de mariage en bonne forme, célébré devant un ministre de l'église. Elles habitaient trois quartiers séparés à Glasgow, et le défunt allait passer tour-à-tour une quinzaine dans chacun de ces ménages. La question de priorité sera facilement jugée par l'exhibition des registres de chaque paroisse, mais il restera à décider la question de savoir à laquelle des familles l'assuré a entendu transmettre le droit de recueillir le montant du sinistre.

— On écrit de Munich (Bavière), le 4 octobre:

Nous venons de recevoir de Hong-Kong (Chine), des lettres de notre célèbre compatriote M. Gutzlaff, missionnaire et consul-général d'Angleterre dans le Céleste-Empire. L'activité de ce grand savant tient du merveilleux. Il vient de terminer une volumineuse histoire de l'empire chinois, dont il a envoyé le manuscrit à la librairie de Cotta à Stuttgardt (Wurtemberg), et en même temps il a fait imprimer à Hong-Kong, en langue chinoise, une géographie universelle, avec soixante grandes cartes. Il avait commencé à composer un dictionnaire complet de la langue chinoise, qui, pour le moins, dit-il, absorberait tous ses loisirs des trois prochaines années, car ce n'est que dans ses loisirs qu'il peut s'occuper de travaux littéraires et scientifiques, puisque tout le reste de son temps est absorbé par sa mission apostolique, et par ses fonctions consulaires.

M. Gutzlaff a adressé à la Société de Géographie de Londres, des mémoires très étendus sur la géographie de la Chine, qui seront insérés prochainement dans le bulletin mensuel que cette compagnie publie.

M. Gutzlaff persiste dans son opinion que le christianisme et la civilisation européenne ne pourront être propagés avec succès en Chine que par des Chinois mêmes; aussi a-t-il fondé à cet effet une société chinoise qui compte déjà six cents membres, parmi lesquels se trouvent des savants indigènes du premier ordre et beaucoup de mandarins. Cette association étend son activité sur toutes les contrées situées au sud de la rivière de Jang-tse-Kiang, et elle a déjà publié un très grand nombre d'ouvrages populaires.

C'est à cette Société que les sociétés des missions établies à Bâle (Suisse) et à Barmen (Prusse) envoient toutes les sommes dont elles peuvent disposer.

THEATRE-ROYAL-FRANÇAIS DE LA HAYE.

Jeudi 4 novembre 1847. — (*Représentation n° 61.*)

LA SECONDE REPRÉSENTATION DE :

BOQUILLON A LA RECHERCHE D'UN PÈRE,

vaudeville nouveau en 2 actes de MM. Bayard et Dumanoir.

D'ARANDA ou LES GRANDES PASSIONS.

vaudeville en deux actes, de MM. Scribe.

Le Panier fleuri,

Opéra-comique en un acte, paroles de MM. Leuven et Brunswick, musique de M. R. Thomas.

ORDRE DU SPECTACLE :

1° d'Aranda; 2° le Panier fleuri; 3° Boquillon.

On commencera à 6½ heures précises.

Koninkl. Nederd. Schouwburg.

Op Vrijdag 5 November 1847. — (N° 10 in het abonnement.)

De Telegraaf der Liefde,

blijspel met zang in drie bedrijven, naar het Fransch, door W. Greeven.

Voorafgegaan door:

Eene Les voor de Mannen, blijspel in één bedrijf, naar het Hoogduitsch, door Binger. In veele jaren niet vertoond.

De aanvang ten half zeven ure.

ANNONCES.

DE GEBROEDERS VAN CLEEF in *'s Gravenhage* en te *Amsterdam*, geven uit:

Iets over de afbeeldingen van

Laurens Jansz. Koster,

door den BARON **Van Westreenen van Tiellandt**; in Octavo, **25** centen.

MODES-NOUVEAUTÉS,

La soussignée a l'honneur d'annoncer aux DAMES son retour de PARIS avec un beau choix de tout que cette capitale offre en fait de **Modes** et de **Nouveautés** pour la saison d'HIVER.

B. POHL, née **Hollander,**

Veenestraat, n° 149.

C. DE PASSE GILLART,

Lange Pooten, n° 163, ***breveté des trois cours,***

a l'honneur d'annoncer aux DAMES son retour de PARIS avec les MODES D'HIVER et ARTICLES DE COUR.

VENTE FORCÉE A TOUT PRIX

DANS LA

Maison de Commission, Korte Pooten, n° 179,

A LA HAYE,

D'une grande partie de Nouveautés Françaises, Allemandes et Anglaises, lesquelles nous ont été envoyées par Messieurs les fabricants à cause des grandes faillites dans les susdits pays, et du mauvais crédit qui en a été le résultat, pour réaliser au plus vite possible;

Ainsi que d'un bel assortiment de Soieries, Châles longs et carrés, et Nouveautés, qu'un de nos amis ici sur place a eu l'occasion d'acheter au dessous du cours d'une grande maison de Bruxelles et dont il nous a chargés de la vente.

Articles pour Messieurs consistant en Robes de Chambre, Etoffes pour Gilets, Echarpes, Cravattes, Foulards des Indes pour Pantalons, Bretelles, etc., etc, le tout à des prix excessivement bas.

De tous les articles précédents il se trouve un assortiment des moindres jusqu'aux meilleures qualités.

Nous invitons le Public, ainsi que Messieurs les boutiquiers, de venir s'assurer que jamais on n'a eu l'occasion d'acheter une partie de telles nouveautés à de tels prix.

La vente commencera Mercredi 3 Novembre et continuera les jours suivants de 10 à 5 heures.

Oberwarth frères & Comp.,

Commissionnaires.

MODES.

Mlle **P. J. ANDRIESSEN**, successeur de Mme J. GAGNEUX, née THIBAUT, vient de recevoir de Paris, **un assortiment de MODES.**

Plein, 290. A LA HAYE.

M. T. GILLART

a l'honneur d'annoncer aux Dames qu'elle vient d'arriver de Paris avec un bel assortiment de **Modes d'Hiver** et articles de Cour.

La Haye, *Molenstraat*, N° 184, près du *Noordeinde*.

ON DEMANDE à La Haye, pour entrer de suite en service, une **Bonne Suisse ou Française**, de la religion Protestante et ayant toutes les qualités nécessaires pour soigner trois enfants. S'adresser par lettre affranchie, sous les initiales **N B**, chez le libraire A. H. BAKHUYZEN, à La Haye.

SPÉCIALITÉ DE CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC,

DES

Fabriques de M. Perroncel, actuellement rue St-Martin, 226.

Changement de domicile pour cause d'agrandissement.

Souliers, socques, bottes pour la chasse dans les marais, etc., réunissant à l'élégance des formes, comme à la solidité, l'avantage incontestable de garantir les pieds de l'humidité et conséquemment du froid, cause de la plupart des maladies qui règnent dans les saisons pluvieuses.

Tous ces produits se trouvent chez les principaux cordonniers et sont estampillés de la maison Perroncel.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 2 Novembre.

		Int.	COURS 1 nov.	OUVERT.	FERMÉS.
Pays-Bas	Dette active	2½	53⅝	53½	53½
	Dito dito	3	64⅛	63⅞	64
	Dito en liquidation	3	—	64	64⅛
	Dito dito	4	83⅛	82⅞	—
	Dito des Indes	4	—	82½	—
	Syndicat	3½	—	82½	—
	Dito	4½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	162⅝	161½	161⅛
	Act. du lac de Harlem	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin	4½	—	—	—
	Act. du chemin de fer Holland.		—	—	—
	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	102⅛	—
	Dito dito. 1828 & 1829	5	—	102⅛	—
	Inscript. au Grand-Livre	6	—	—	—
Russie	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	96	—
	Emprunt de 1840	4	—	85⅝	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	4	—	85⅝	—
	Passive		—	—	—
	Dette différée à Paris		—	—	—
	Deferred		—	—	—
Espagne	Ardoins	5	—	14½	—
	Dito	5	—	29½	—
	Coupons Ardoins		—	10	—
Autriche	Obligations Goll & Comp	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	99⅛	—
	Dito dito	2½	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
	Emprunt à Londres 1839		—	—	—
Brésil	Id. Id. 1843		—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	3	—	22	—

Bourse de Paris du dimanche 31, *à Tortoni.*

La baisse des consolidés anglais du 29 octobre de 82 1/2 à 81 1/4 et les nouvelles faillites signalées en Angleterre ont produit ce matin une réaction dans les cours du 3 p. c. à Tortoni. Le 3 p. c., resté hier à 75-80 et dans la coulisse à 75-87 1/2 en liquidation, a fléchi ce matin à 75-77 1/2 en liquidation et l'on faisait 76 pour fin novembre.

Bourse de Paris du lundi 1er *novembre au passage de l'Opéra.*

La rente a monté hier soir au passage de l'Opéra de 75-75 à 75-85 en liquidation, et ce matin elle se tenait de 75-82 1/2 à 75-85 en liquidation.

Bourse d'Anvers du 2 Novembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 14⅛ exd. A. — Dette différée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». — Cours après la Bourse (2½ heures). Ardouin 3 p. c. 24⅛ fait.

CHEMIN DE FER HOLLANDAIS. — PÉRIODE D'HIVER.

HEURES DE DÉPART:

D'Amsterdam à Rotterdam.

DÉPART D'AMSTERDAM.	DE HARLEM.	DE VOGELENZANG.	DE VEENENDAAL.	DE WARMOND.	DE LEIDE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LA HAYE.	DE RYSWYK.	DE DELFT.	DE SCHIEDAM.	ARRIVÉE A ROTTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
—	—	—	—	—	—	—	9-00	9- 6	9-18	9-38	9-46
9-00	9-35	9-50	10-00	10-22	10-34	10-44	11-15	11-21	11-33	11-53	12-00
11-15	11-47	12-00	12-10	12-32	12-44	12-54	1-15	—	1-33	1-53	2-00
4-30	5- 5	5-20	5-30	5-52	6- 4	6-14	6-36	6-43	6-55	7-15	7-22
7-30	8- 5	8-20	8-32	8-54	9-15	9-25	9-47	9-54	10- 6	10-26	10-33

De Rotterdam à Amsterdam.

DÉPART DE ROTTERDAM.	DE SCHIEDAM.	DE DELFT.	DE RYSWYK.	DE LA HAYE.	DE VOORSCHOTEN.	DE LEIDE.	DE WARMOND.	DE VEENENDAAL.	DE VOGELENZANG.	DE HARLEM.	ARRIVÉE A AMSTERDAM.
h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.	h. m.
8-00	8-12	8-32	8-40	8-50	9- 9	9-23	9-31	9-55	10- 5	10-23	10-
10-15	10-27	10-47	—	11- 4	11-20	11-34	11-42	12- 6	12-15	12-33	12-
3-00	3-12	3-32	3-40	3-50	4- 9	4-23	4-31	4-55	5- 4	5-22	5-
5-30	5-42	6- 2	6-10	—	—	—	—	—	—	—	—
7-45	7-57	8-17	8-25	8-35	8-54	9- 8	9-15	9-39	9-48	10-	10-

LA HAYE, chez Léopold Lebenberg, *Lange*

Dépôt général à Amsterdam chez M. Senocq et Fils, *Beursteeg*; et à Rotterdam, chez S. van Rhyn Snoeck, *Hoofdsteeg*.